

Le Nouveau Conseil aux Territoires NCT

- Appui pour la recherche de financements
 - Information apportée sur les différents financements possibles
 - Conseil pour le montage :
 - des dossiers de demande de subventions
 - des réponses aux Appels à projets et aux Appels à Manifestation d'Intérêt lancés par l'État.
- Appui pour la prise en compte des contraintes réglementaires nécessaire à la réalisation du projet

Olivia SCHILT

Référente NCT - 03 84 58 86 22
ddt-sacst@territoire-de-belfort.gouv.fr

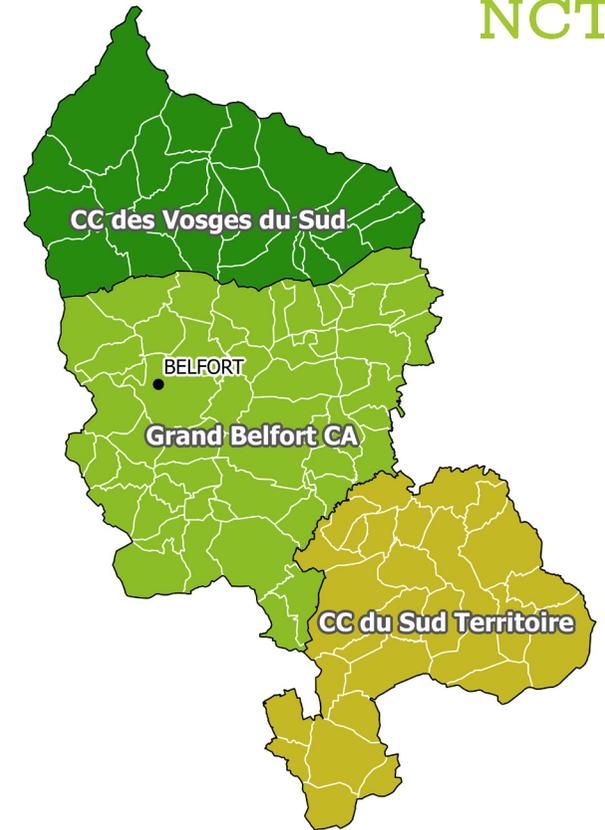
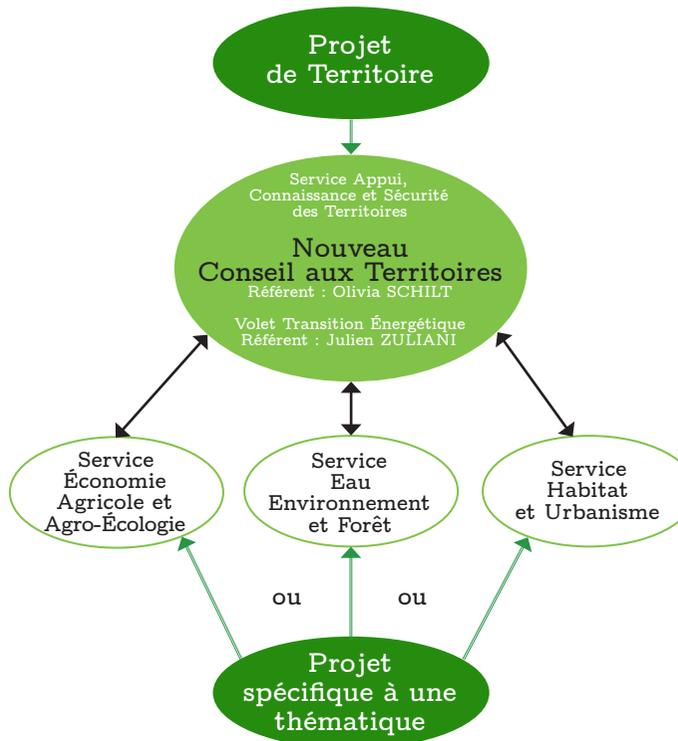
Julien ZULIANI

Référent territorial
03 84 58 86 36
julien.zuliani@territoire-de-belfort.gouv.fr

Fonctionnement de la DDT



Le NCT permet un gain de temps pour les porteurs de projets qui n'auront qu'un seul interlocuteur (fonction de guichet unique du NCT) et la garantie d'une meilleure complétude des dossiers.



Le NCT

Au regard des besoins particuliers des territoires en matière d'ingénierie territoriale, la DDT a mis en place une nouvelle mission de conseil depuis le début de l'année 2017, le «Nouveau Conseil aux Territoires».



Le Nouveau Conseil aux territoires (NCT) est une démarche initiée par l'État, ayant vocation à apporter, gratuitement, un accompagnement aux collectivités et opérateurs privés dans le montage de leurs projets de territoire et la mise en œuvre des procédures administratives nécessaires à leur réalisation.

La Démarche

Cette nouvelle mission de conseil est exercée par des agents dédiés au «Nouveau Conseil aux territoires», de la DDT, qui peuvent s'appuyer sur les compétences disponibles au sein des autres services de la structure.

(cf. Fonctionnement de la DDT)



Les conseils apportés recouvrent ainsi l'ensemble des domaines d'intervention de la DDT : urbanisme, aménagement, logement, transition écologique, agro-écologie, transition énergétique, paysages, risques, politique de l'eau, préservation de la biodiversité, économie agricole, etc.

Les Objectifs du NCT

Ce conseil est ciblé sur l'aide à l'émergence de projets de Territoire ou de stratégies globales d'intervention, afin de s'assurer qu'ils seront :

- plus facilement mis en œuvre par les territoires,
- en adéquation avec les politiques publiques prioritaires de l'État, tout en répondant aux attentes des porteurs de projets,
- et compatibles avec les contraintes du territoire concerné.

Exemples de projets de territoire pouvant être accompagnés par le NCT :

- Quartier durable
- Réhabilitation des centres-bourgs, friches industrielles
- Zones d'activités
- Equipements publics d'envergure
- Installation de parc éolien
- Plan Climat Air Energie Territorialisé (PCAET)...

Ces opérations mettent en lien plusieurs thématiques (urbanisme, environnement, foncier agricole, habitat, transport, risques, etc.), ce qui nécessite un appui régulier de la DDT, le plus en amont possible, pour faciliter les démarches liées au projet.

